TRIAL

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	456
Moto-Club	Hot Zone Trial Club
N° d'affiliation	C2144
Date	27 MAI 2018
Lieu	QUISSAC
Organisateur technique	FRANCOISE Bernard
Adresse	402 rue du Royal 30410 Meyrannes
E-mail	nanardmontpellier@yahoo.fr
Téléphone	0778512495

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité, aux règles générales de la discipline pratiquée et à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BAYLE Pierre-Jean	Licence : 039280
Président du Jury ou Arbitre*	BRUNEAU Alain	Licence : 025560
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	NOE ROLAND	Licence : 030672

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Horaires*

Contrôles Administratifs : 8H00

Contrôles Techniques : 8H30

Remise des prix : 18H30

Départ : 9H00

Arrivée : 18H00

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
senior 1	10	SO		
open et senior 2	7	SO	80 cc jusqu'à dix ans	35€ ramené à 30€ si inscription parvenue au HZTC
senior 3	7	SO	125 cc jusqu'à 15 ans	avant le 20 mai 2018
senior 4	7	SO	libre au dessus de 15 ans	
Initiation	7	SO		
educatif MT2	6	12	80	
educatif MTE	6	12	elec et sans bte à vitesse	20 € pour les catégories éducatives
educatif MT3	6	12	sans boite à vitesse	

Engagement :

Site internet ----

Contact ---------- Vincent BIDON

Adresse ---------- 17 rue Roussy 30000 NIMES

Telephone ------- 0661641139 E-mail ----- hotzone@wanadoo.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

TRIAL

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des resultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche ..... **NIMES OU ALES**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 8 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit le Vidourle Mort**

Adresse ..... **Quissac**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **12**

Nombre de zones par tours **14**

Temps global imparti..... **6H30**

Nombre d'OZT* **4**

**Officiels Commissaires de Zone Trial*

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?..... ☐ oui ☒ non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 3 janvier 2018	Date : 3/01/2018	Date : 20/02/2018
		Numéro : 18/0149

HOT ZONE TRIAL CLUB
Chez Vincent BIDON
17, rue Roussy - 30000 NIMES
Tél/Fax : 04.66.21.12.84

Occitanie
LIGUE MOTOCYCLISTE LANGUEDOC-ROUSSILLON
COMMISSAIRE TRIAL
5, rue de la Cerisaie
30200 BAGNOLS/CEZE
Tél. : 06 07 90 98 31

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

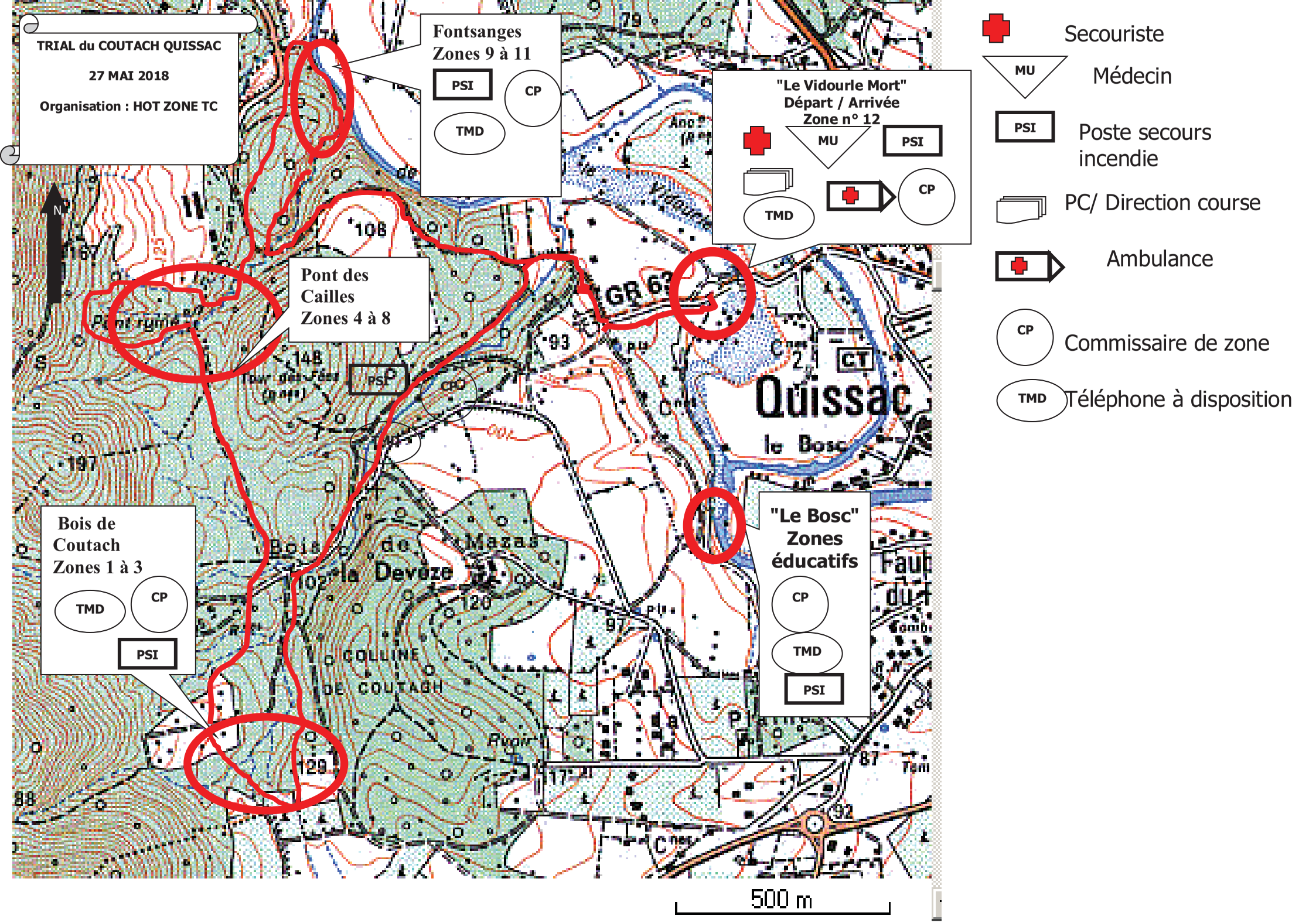
TRIAL du COUTACH QUISSAC
27 MAI 2018
Organisation : HOT ZONE TC
Fontsanges
Zones 9 à 11
PSI
CP
TMD
"Le Vidourle Mort"
Départ / Arrivée
Zone n° 12
MU
PSI
CP
TMD
Pont des
Cailles
Zones 4 à 8
Bois de
Coutach
Zones 1 à 3
TMD
CP
PSI
"Le Bosc"
Zones
éducatifs
CP
TMD
PSI
Quissac
le Bosc
Mazas
la Devèze
COLLINE
DE COUTACH
GR 63
CT
PSI
CPO
500 m
Secouriste
MU
Médecin
PSI
Poste secours
incendie
PC/ Direction course
Ambulance
CP
Commissaire de zone
TMD
Téléphone à disposition

Attestation d'assurance

Nous vous confirmons par la présente que dans le cadre de votre assurance responsabilité civile sports mécaniques indiquée il existe la couverture d'assurance suivante:

Assuré

Hot Zone Trial Club

RTE de Saint Théodorit
30260 QUISSAC
FRANKREICH

N° police d'assurance

SV-002345

Début de l'assurance

27.05.2018, 0.00 CET

Expiration de l'assurance

27.05.2018, 24.00 CET

Somme assuré

Le présent contrat couvre les risques prévus par l'article R331-30 du code du sport.
Conformément à l'article A331-32 du code du sport, par arrêté du 28 février 2008.
La garantie est accordé par sinistre jusqu'à concurrence de :
- 6 100 000 euros pour la réparation des dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500 000 euros pour la réparation des dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile
La présente attestation est conforme aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Type d'assurance

Assurance responsabilité civile sports mécaniques

Votre garantie couvre la responsabilité civile obligatoire

☒
de l'organisateur (l'assuré)

☒
des commissaires sportifs, membres organisateurs ou de toute autre personne à laquelle l'organisateur a confié l'organisation et le déroulement de la manifestation, pour la responsabilité civile résultant de leur qualité

☒
des assistants des pilotes

☒
des participants (assurés : candidats, pilotes, copilotes, détenteurs et propriétaires de véhicules)

Les risques marqués par ☒ sont assurés.

Étendue territoriale de la couverture

Mondialement sans USA/Canada

Manifestation assuré

Trial du Coutach

max. 120 participants

lieu: commune de Quissac

Le programme-cadre n'est pas couvert par l'assurance.

La présente attestation ne représente qu'une preuve d'assurance. Une couverture d'assurance ne peut être accordée que sur la base des clauses et conditions convenues dans les polices d'assurance.

Date d'émission: 09.02.2018

sportvers.de

sportvers.de
Pfarrer-Bunz-Str. 37
72770 Reutlingen
+49(0)7121-1594110
service@sportvers.de